

Toute demande de remboursement de frais ou de défraiemt doit être établie sur la note de frais officielle de la Ligue selon les modalités citées ci-dessous, elle doit :

- être dûment complétée par le demandeur
- être signée du bénéficiaire et du responsable du secteur
- être accompagnée, le cas échéant des justificatifs originaux

Elle doit correspondre à une activité citée soit dans le calendrier sportif, soit sur le calendrier I.R.F.E.J.J. soit sur le calendrier administratif de la Ligue.

Une demande particulière ne figurant pas dans le budget prévisionnel de la Ligue doit faire l'objet au préalable de l'accord du bureau exécutif (voir avec les responsables de secteur).

I. LES BENEVOLES LIGUE PACA

Barème des remboursements des bénévoles Ligue PACA

Déplacements		
seul	0,21 €	du km
1 passager	0,35 €	du km
2 passagers	0,40€	du km
3 passagers	0,45€	du km
+ 800 km	Base SNCF	2ème classe
Autoroute	sur justificatifs aller/retour originaux	
Défraiemt		
Arbitre	50€	journée
Commissaire Sportif	42€	journée
Juge	50€	journée
Arbitre-CS-Juge CRKDR	Néant	
Enseignant Formation (IRFEJJ)	29,50€	Forfait horaire
Représentant CORG	50€	journée
Jury examen de formation	40€	journée
Médical sur les compétitions		
Médical et Paramédical	250 €	journée
Divers		
Repas	20€	

Les frais de déplacement ne pourront être remboursés que sur présentation d'un R.I.B (Pensez à signaler tout changement au secrétariat de Ligue) : liguepaca-sud@ffjudo.com

Prise en charge des frais de transports pour les mineurs possible, sur présentation des justificatifs des adultes accompagnants au barème ligue (RIB, justificatifs d'autoroute)

Les demandes de remboursement de frais doivent parvenir à la Ligue à l'issue de la compétition directement par dépôt sur l'application Zeendoc.

Pour les arbitres et commissaires sportifs régionaux et plus, sur convocation de ligue :

Les déplacements et le défraiement sur les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue. Si des personnes sont convoquées 2 jours sur un même week-end avec un déplacement supérieur à 200km aller /retour, l'organisation se chargera de réserver un hébergement.

- Si un déplacement collectif est organisé, un remboursement individuel sera possible uniquement avec accord préalable de la ligue.

Pour ce qui concerne le Stage d'Arbitrage de rentrée, aucune indemnité de déplacement n'est prévue par la ligue.

II. LES ARBITRES ET COMMISSAIRES SPORTIFS EXTERIEURS

Forfait défraiements/ déplacements (péages inclus):		
Par arbitre	120€	1 journée
	170€	2 journées
Par commissaire	100€	1 journée
Divers		
Repas	20€	Sur justificatif
Hébergement	40€	Sur justificatif

Les demandes de remboursement de frais doivent parvenir à la Ligue à l'issue de la compétition par l'intermédiaire du responsable.

Les remboursements s'effectueront par virement.

III. LES ELUS ET RESPONSABLES COMMISSIONS

Les repas pris en charge par la Ligue (sauf mention particulière) sur convocation :

- Réunions de conseil d'administration et assemblée générale
- Conférences des présidents
- Réunions de l'exécutif
- Réunions de commission (en fonction de la durée de la réunion)

Les frais des autres membres du bureau et des délégués de clubs sont à la charge des comités

Pour ce qui concerne les réunions de commissions, le stage national de rentrée, ainsi que le Kagami Biraki, aucune indemnité de déplacement n'est prévue.

- Toute demande d'indemnisation de déplacement exceptionnel devra faire l'objet d'un accord préalable de la Ligue.